ACADÉMIE D'AMIENS
Liberté
Égalité
Fraternité

ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE
➔ Session 2027

NOTICE D'INSCRIPTION
à destination des candidats individuels

1 - INFORMATIONS GENERALES

La réglementation générale, la définition des épreuves des spécialités ainsi que les programmes peuvent être consultés sur le site Eduscol : http://eduscol.education.fr/

- Rubrique Lycées et formation professionnelle
- Puis Diplômes professionnels.

Des dispenses d'épreuves possibles (à la demande du candidat au moment de l'inscription) :

Les candidats peuvent demander à être dispensés de tout ou partie (cf. arrêté du 23 juin 2014 BOEN n°30 du 24 juillet 2014**) des épreuves d'enseignement général** Français et histoire géographie, Mathématiques – sciences et Education physique et sportive, s'ils sont titulaires :

- d'un CAP, CAPA, BEPA, Baccalauréat, du DAEU,
- d'un titre ou diplôme enregistré au moins au niveau IV de qualification dans le répertoire national des certifications professionnelles
- ou d'une certification délivrée dans un Etat membre de l'Union Européenne, de l'Espace européen ou de l'Association européenne de libre-échange classé à un niveau correspondant au moins au niveau 4 du Cadre européen de certification (CEC)

Rappel : tout candidat individuel peut demander à être dispensé de l'épreuve d'Education physique et sportive sans justificatif.

2 - DOMAINE PROFESSIONNEL

L'attestation UV n'est plus exigée mais le candidat sera interrogé lors d'une épreuve écrite sur la conduite d'une prestation UV durant l'épreuve EP1 : « Techniques esthétiques du visage des mains et des pieds ».

☐ EP1 – Techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds

☐ EP2 – Techniques esthétiques liées aux phanères

- Un modèle sera à prévoir pour la réalisation des épreuves EP1 et EP2 ;
- Les consignes et les listes de fournitures seront envoyées par mail aux candidats.

☐ EP3 - Conduite d'un institut de beauté et de bien être : relation avec la clientèle et vie de l'institut

Pour l'épreuve EP3, situation 2, le candidat prépare son dossier à partir de la lecture de la définition de l'épreuve.

Ce **dossier** est constitué :

- d'une partie de **DEUX PAGES MAXIMUM** : présentation d'une ou des entreprises support de l'expérience professionnelle du candidat (identité, statut et description de l'environnement, typologie de la clientèle, aménagement des locaux, organigramme, présentation des prestations esthétiques) ;
- d'une partie de **TROIS PAGES MAXIMUM** : mise en valeur des produits cosmétiques et/ou des prestations esthétiques, description de techniques de marchandisage utilisées dans l'entreprise (vitrine, présentoirs, aménagement de l'espace vente) ;
- de l'attestation des PFMP (Périodes de Formation en Milieu Professionnel) ou d'activités professionnelles.

L'**évaluation** des acquis du candidat s'effectue sur la base d'une **épreuve ponctuelle terminale orale** d'une durée de 40 minutes qui s'effectue en deux temps ;

- La **première situation** : les compétences sont évaluées dans le cadre d'une simulation de vente d'un produit cosmétique ou d'une prestation esthétique dans un espace de vente contextualisé.
- La **deuxième situation** : les compétences sont évaluées à partir de la présentation d'un dossier rédigé et présenté par le candidat. Cette présentation est suivie d'un entretien.

Ce dossier devra **être <u>téléversé sur l'application Cyclades</u>, à l'emplacement réservé à cet effet nommé « DOSESTH », <u>pour le 16 avril 2027 dernier délai</u>,** faute de quoi vous ne serez pas interrogé et la note de 0/20 vous sera attribuée.

En cas d'absence du dossier complet, l'interrogation ne peut avoir lieu et la note 0/20 est attribuée à l'épreuve.

3 - DATE D'INSCRIPTION

Le registre de préinscriptions pour la session 2027 sera ouvert en ligne du **jeudi 8 octobre 2026 (9H00) au lundi 16 novembre 2026 (17H00)** sur l'application Cyclades **en créant au préalable un compte candidat** depuis un ordinateur à l'adresse ci-dessous :

<u>https://candidat.examens-concours.gouv.fr/</u>

Suite à votre inscription, une confirmation d'inscription sera disponible **dans votre Espace candidat Cyclades.**

La création d'un compte utilisateur est nécessaire pour pouvoir vous inscrire. Renseignez les informations obligatoires en indiquant une adresse mail valide et unique. Elle servira à vous connecter à votre espace candidat, et vous recevrez les messages et notifications Cyclades sur cette adresse mail.

Conservez bien votre mot de passe pour pouvoir vous connecter tout au long de la session et accéder aux documents mis à votre disposition dans votre espace candidat.

Suite à la **création de votre compte**, vous allez recevoir un mail : vous avez alors 48h pour cliquer sur le lien « Activer mon compte », sinon votre compte sera supprimé.

Pour vous inscrire, vous devez renseigner tous les champs obligatoires de chacun des onglets, et cliquer sur le bouton « Suivant » pour passer à l'étape suivante.

Vous pouvez à tout moment modifier ici votre adresse email et votre mot de passe. La nouvelle adresse email devient alors votre nouvel identifiant.

Les autres informations de votre compte (Nom, Prénoms, Lieu de naissance, etc. .) sont modifiables tant que vous n'avez pas créé d'inscription. Dès que vous avez enregistré une inscription à un examen, même si vous vous êtes désinscrit par la suite, vous devrez contacter le service des examens et concours pour signaler un changement à apporter à ces données personnelles.

4 - LE RÉCAPITULATIF D'INSCRIPTION

Vous devez télécharger et imprimer votre **récapitulatif** ainsi que les **annexes** à partir de votre espace candidat rubrique "mes documents".

Ce récapitulatif reste accessible après la fermeture du serveur d'inscription.

Si vous constatez une erreur dans votre récapitulatif, vous devez réaliser les modifications dans l'application Cyclades et ensuite éditer un nouveau récapitulatif.

Il convient de **dater et signer votre récapitulatif d'inscription** (co-signature du représentant légal pour les mineurs) et de le déposer dans Cyclades **pour le lundi 30 novembre 2026** délai de rigueur accompagnée des pièces justificatives correspondantes à votre situation.

Seul le dépôt du récapitulatif dans Cyclades, dans les délais impartis, validera votre inscription à l'examen, sous réserve de la vérification des conditions réglementaires par le bureau des diplômes professionnel